

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B474-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B474

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_30 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Tholonet

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_16

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes – Approbation de l'avenant N°1_2015_30 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Tholonet

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé d'approuver le nouvel avenant n°1_2015_30 du contrat de la commune du Tholonet.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé l'avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau communautaire du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui, et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_30 de la commune du Tholonet.

Lors de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2015 dans sa délibération n° 70/15, la commune du Tholonet ne modifie pas l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_30 de la commune du Tholonet est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de 4 150 000,00 € par voie de fonds de concours à la commune du Tholonet pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 portant approbation d'un avenant type au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement ;

VU la délibération n°70/15 de la commune du Tholonet en date du 7 septembre 2015 ;

VU l'avis de la commission Finances et contrôle de gestion en date du 13 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune du Tholonet ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

annexe_30_Le Tholonet

ANNEXE
 Programmation annuelle des opérations d'investissements
 2014-2018 - 2014 - 2020

CONTRAT COMMUNE DU THOLONET

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS							MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	1 300 000 €	Requalification de la place des Lavandières Travaux d'amélioration de la voirie communale	100 000 €	20 000 € 200 000 €	80 000 € 100 000 €	400 000 € 100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 € 800 000 €	50% 50%	250 000,00 € 400 000,00 €
HABITAT												
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	4 250 000 €	Bâtiment technique municipal et salles d'activités sportives Réfection du groupe scolaire Jean Vincent Rénovation salle Pezet et espace DUBY Rénovation de l'église Sainte Croix		50 000 € 100 000 €	500 000 € 50 000 € 100 000 €	1 500 000 € 250 000 €	1 450 000 €			3 500 000 € 300 000 € 200 000 € 250 000 €	50% 50% 50% 50%	1 750 000,00 € 150 000,00 € 100 000,00 € 125 000,00 €
REHABILITATION PATRIMOINE												
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTE	1 450 000 €	Requalification du Parc des Sports		850 000 €	600 000 €					1 450 000 €	50%	725 000,00 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	50 000 €	Bassin d'orage paysager					50 000 €			50 000 €	50%	25 000,00 €
PISTE CYCLABLE												
EAU / ASSAINISSEMENT	600 000 €	Travaux de renforcement des réseaux publics EU/AEP	100 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €				600 000 €	50%	300 000,00 €
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	250 000 €	Travaux récurrents d'amélioration de performance énergétique	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €				250 000 €	50%	125 000,00 €
ACCESSIBILITE	400 000 €	Accessibilité ERP		100 000 €	100 000 €	100 000 €				400 000 €	50%	200 000,00 €
DIVERS												
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			250 000,00 €	1 470 000,00 €	1 830 000,00 €	2 800 000,00 €	1 750 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	8 300 000,00 €		4 150 000,00 €
TOTAL DES FDC PAR ANNEE			125 000,00 €	735 000,00 €	915 000,00 €	1 400 000,00 €	875 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	4 150 000,00 €		2 075 000,00 €

Montant total des investissements sur 2014/2020
 Coût d'objectif du Contrat

8 300 000,00 €
 4 150 000,00 €



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

Délibération n°2015_B129

(Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune du Tholonet signé en date du 07 février 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération n°2015_B129 du Bureau Communautaire en date du 9 avril 2015 et
n°2015_B_____en date du 29 octobre 2015.

Désignée ci après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune du Tholonet,
représentée par son Maire, Michel LEGIER, dûment habilité à signer le présent Avenant,
par délibération du Conseil Municipal n°70/2015 en date du 07 septembre 2015

Désignée ci après par « la Commune »

D'autre part.

« Le présent avenant a pour objet de modifier le paragraphe 6 du préambule, ainsi que les articles 2 – 3 – 4 et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_ le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit :

La commune du Tholonet et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

2_ L'article 2 est modifié comme suit :

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes :

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune du Tholonet la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN :
 - ***Requalification de la place des Lavandières.***
 - ***Travaux d'amélioration de la voirie communale.***
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE :
 - ***Bâtiment technique municipal et salles d'activités sportives.***
 - ***Réfection du groupe scolaire Jean Vincent.***
 - ***Rénovation de la salle Pezet et de l'espace Duby.***
 - ***Rénovation de l'église Sainte Croix.***
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES :
 - ***Requalification du Parc des Sports.***
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS :
 - ***Bassin d'orage paysager.***
- EAU / ASSAINISSEMENT :

- **Travaux de renforcement des réseaux publics EU/AEP.**
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC :
- **Travaux récurrents d'amélioration de la performance énergétique.**
- ACCESSIBILITE :
- **Accessibilité ERP.**

3_ L'article 3 est modifié comme suit :

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 4 150 000 € correspondant à 50 % du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune du Tholonet et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2.

4_ L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

- de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit :

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 07 février 2014, puis de l'avenant signé en date du 07 octobre 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le

Fait au THOLONET,
Le 08/09/15

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Président de

M. Michel LEGIER
Maire de

La Communauté du Pays d'Aix

vu la délibération n°2015_B en date du 9 avril 2015

La Commune du Tholonet

Vu la délibération n°70/15 du 07 septembre 2015

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_30 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Tholonet

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015